

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Nombre de conseillers

Séance du

30 septembre 2016

Membres	11
Présents	06
Représentés	00
Votants	06
Exprimés	06
Pour	06
Contre	00

L'an deux mille seize, le trente septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER,

Pouvoirs :

Absents : M. Julien MOURLON, M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON, M. Frédéric DUPLEIX, M. Rodolphe MARTIN

Date de convocation 19 septembre 2016

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Travaux éclairage public dans le bourg

*Vu le projet d'extension des installations d'éclairage public au bourg de Saint-Silvain-Bellegarde,
Vu la délibération DE_240715_4 du 24 juillet 2015 portant sur la demande de concours technique et financier du SDEC et l'autorisation du conseil municipal pour la signature de la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la commune et le SDEC pour les travaux d'éclairage public,
Vu la convention temporaire de co-maitrise d'ouvrage relative aux installations d'éclairage public en date du 14 septembre 2015.
Vu la délibération n°DE_280516_2 du 28 mai 2016 portant sur la demande de subvention DETR 2016 pour les travaux d'extension de l'éclairage public*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le projet définitif d'extension de l'éclairage public, élaboré par le SDEC ainsi que le plan de financement qui s'établit comme suit :

Objet	Dépenses HT	Objet	Recettes
Coût des travaux d'appareillages HT	1 860.67 €	Subvention DETR (35%)	651.24 €
Coût des travaux de réseau HT	808.79 €	Subvention SDEC (80%)	647.03 €
Total dépenses HT	2 669.46 €	Total subventions	1298.27 €

- Participation communale : 1 371.20 €
- TVA 20 % : 533.89 €
- **Coût total TTC** : 3 203.36 €

Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- **ACCEPTTE** le projet d'extension des installations d'éclairage public dans le bourg élaboré par le SDEC,
- **APPROUVE** le coût des travaux et le plan de financement correspondant,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces à intervenir

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire,
Alain BUJADOUX